[Texte]

What bothers me, I'm afraid, is something Ms Turpel said, that some aboriginal societies are matriarchal while others are not. That raises a whole different question that we haven't really come to grips with, which was in fact raised by Judge Bowker. We keep talking about. . in terms of the discussion over the United Nations seats. We're not dealing with one aboriginal society or one aboriginal people; we're dealing with any number of cultures and languages and so on. I think that in itself makes it rather difficult for the average white Canadian—among whom I do not count myself—to come to grips with the notion of self–government within that context.

I think however it may seem to be a negative in response to your demand, nevertheless, it does raise a kind of conceptual issue that was articulated by Judge Bowker again when she talked about the Swiss cheese nature of what I think she would have implied was the beast in all of this. You shake your head, but it is something that needs to be contemplated, particularly when you talk about it in terms of what seems to imply a third order of government within Canada—federal government, provincial government, and self-government for aboriginal people. This seems increasingly to be a very dispersed, diverse thing to have to come to grips with.

Can you help me with that? It's not exactly a question. It's just an expression of confusion that I think others share.

Ms Buller: As a member of the legislature in British Columbia said, what we're facing now is a whole new social order. I think that's the way to approach aboriginal self-government and changes to the Canadian Constitution. There is going to be overwhelming and drastic change like we have never seen before, so it's a matter of whether we have the courage to proceed to face this whole new social order.

Mr. McCurdy: I notice that you don't discard completely the 10-year limit. Could it be that you have identified the problem...? You shake your head again; I don't know whom to talk to here. Do I gather that the complexity you just referred to is one of the reasons you're not quite so damning of the 10-year implementation limit?

Ms Turpel: First of all, we're thinking over the 10-year delay simply because the idea of having the right as justiciable is not that attractive either, for the reasons we outline in the brief. As aboriginal lawyers, we know that litigating is expensive. It's a gamble and it's not a very attractive way to deal with the political conflict

In response to your comments about Swiss cheese, etc., and these other comments that have been made recently in the media, the fact is that if you add them all up, there are 425 treaties in Canada. We have legal pluralism. We have

[Traduction]

Ce qui me tracasse particulièrement, je le crains, c'est quelque chose qu'a dit M<sup>me</sup> Turpel, à savoir que certaines sociétés autochtones sont matriarcales tandis que d'autres ne le sont pas. Cela amène une toute autre dimension dans le débat, que nous ne comprenons pas encore vraiment, et qui a été soulevée, en fait, par le juge Bowker. Nous prenons constamment... nous nous interrogeons sur ce que cela pourrait signifier pour ce qui est des sièges aux Nations Unies. Ce n'est pas vraiment d'une seule société ou d'un seul peuple autochtone qu'il s'agit, mais bien d'un grand nombre de cultures et de langues différentes. Je pense que cet aspect, en soit, rend la notion de l'autonomie gouvernementale plutôt difficile à comprendre pour le Canadien moyen non autochtone, que je ne suis pas.

Cela nuit peut-être à l'acceptation de vos demandes. Néanmoins, cette question soulève une notion qui a été articulée par Barbara Gann en comparant la difficulté à l'apparence du gruyère. Vous faites non de la tête, mais c'est un problème dont il faut tenir compte, particulièrement quand on considère que cela pourrait amener l'établissement d'un troisième ordre de gouvernement au Canada—le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et le gouvernement autonome autochtone. C'est une question qui devient de plus en plus difficile à saisir, en raison de la grande diversité de ses éléments.

Pouvez-vous m'aider un peu à comprendre? Ce n'est pas vraiment une question, mais plutôt l'expression d'un sentiment de confusion que je ne suis pas seul à éprouver, je pense.

Mme Buller: Comme l'a dit un député de l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, nous faisons face aujourd'hui à un tout nouvel ordre social. Je pense que c'est dans cet esprit qu'il faut aborder la question de l'autonomie gouvernementale des autochtones ainsi que les modifications à apporter à la Constitution canadienne. Nous allons vivre une transformation irrésistible et radicale comme nous n'en avons jamais vu auparavant. Tout se résume au courage que nous aurons de faire face à ce nouvel ordre social.

M. McCurdy: Je remarque que vous ne rejettez pas complètement l'idée de l'échéance de dix ans. Est-ce parce que vous avez compris que...? Vous faites non de la tête encore une fois; je ne sais plus trop à qui m'adresser, maintenant. La complexité à laquelle vous venez tout juste de faire allusion est-elle l'une des raisons pour laquelle vous ne rejetez pas complètement ce délai?

Mme Turpel: Premièrement, si nous ne rejetons pas le délai de dix ans, c'est tout simplement parce que l'idée que le droit soit judiciable n'est pas tellement attrayante non plus, pour les raisons que nous énonçons dans notre mémoire. En tant qu'avocats autochtones, nous savons que des constestations devant les tribunaux coûtent cher. On n'est jamais certain que l'on aura gain de cause, et ce n'est pas une façon vraiment attrayante de résoudre un conflit politique.

Pour ce qui est de l'allusion que vous avez faite au gruyère, etc., et en réponse aux autres observations qui ont été faites dernièrement dans les médias, la réalité est qu'il y a à l'heure actuelle 425 traités qui sont en vigueur au